



Genève, le 19 février 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Surpopulation carcérale : projet de construction d'une centaine de places de détention

En septembre 2009, le Conseil d'Etat a adopté une politique pénitentiaire prévoyant la réalisation de plusieurs infrastructures de détention dans un délai de 4 à 8 ans.

Toutefois, au vu de l'évolution de la situation de surpopulation carcérale à la prison de Champ-Dollon, il devient urgent de trouver une solution.

La construction d'une centaine de places de détention sur le site de Champ-Dollon, garantissant une détention éthique des prévenus conforme aux normes internationales, est prévue dans les meilleurs délais.

La situation actuelle est intolérable tant du point de vue des conditions de détention que des conditions de travail du personnel.

La construction de cette centaine de places supplémentaires consistera en l'implantation de modules préfabriqués, répondant parfaitement aux normes en matière de détention pénale et de développement durable.

Ce projet est prioritaire. Il sera mené avec la plus grande célérité.

Pour tout complément d'information :

M. Georges Lapraz, directeur général de l'Office pénitentiaire, DSPE,

☎ +41 (0)22 546 32 00, georges.lapraz@etat.ge.ch